

" ORGANISATION ET BUDGET DU CCE "

COMPTABILITÉ DU CCE

Le trésorier, assisté par le cabinet d'expertise BEC, nous présente les comptes du CCE arrêtés au 31/12/2010.

Depuis de nombreuses années, FO demande aux trésoriers du CCE plus de clarté dans la présentation des comptes ainsi que leur certification comptable.

Les efforts fournis par chacun, ainsi que la présentation claire du bilan faite par le cabinet d'expertise, vont dans ce sens.

Les Élus FO remercient le personnel et les responsables du CCE pour leur investissement.

FRAIS DE GARDE

BNP Paribas se félicite de ses engagements pris sur la " parentalité ".

Dans ce même cadre, les Élus FO demandent à la direction de prendre en compte les particularités subies par les salariés travaillant en horaires décalés ou le samedi.

Nous demandons également la mise en place d'un groupe de travail sur le dossier " petite enfance ".

CHÈQUES VACANCES

Après diverses études, l'utilisation des chèques vacances pour le paiement des séjours dans le cadre des vacances du personnel va être mise en test dans la DR Lyon.

Après d'éventuels aménagements, elle sera généralisée courant 2012.

VACANCES DU PERSONNEL

On constate, pour la 2^{ème} année consécutive, une baisse des inscriptions pour les séjours " catalogue CCE " avec une augmentation des participations " hors catalogue ".

Pour les gestionnaires, cette situation est liée aux événements dans les pays du Maghreb ainsi qu'à la crise économique.

Avis FO : les tarifs appliqués sont, certainement, une autre explication.

Nous demandons aux gestionnaires d'avoir une réflexion sur le sujet.

Sommaire du compte-rendu de cette commission :

Comptabilité du CCE	page 1
Frais de garde	page 1
Chèques vacances	page 1
Vacances du personnel	page 1
Séjours 18 / 25 ans	page 1

SÉJOURS 18 / 25 ANS

Ces séjours ont été enlevés du catalogue sans communication préalable du personnel.

A notre demande d'explications, les gestionnaires apportent la réponse suivante :

« Après une longue réflexion, le Bureau du CCE a décidé de proposer des séjours 18 / 25 ans mais sous de nouvelles conditions.

2 destinations seront proposées sur la brochure Vacances du Personnel à partir de la saison Été 2012.

Pour la saison Hiver 2011 / 2012, des offres seront proposés par flyers.

Ces séjours bénéficieront désormais de la seule participation des Vacances du Personnel.

Compte tenu du peu de temps avant le démarrage de la saison estivale, il ne nous est pas possible d'organiser de séjours dans de bonnes conditions pour juillet et août 2011.

Une note explicative sera adressée dans des prochains jours aux CE et antennes locales, une information paraîtra également sur le site du CCE. »

Avis FO : si nous pouvons comprendre que des réflexions aient lieu, nous ne pouvons admettre qu'une offre soit stoppée sans information préalable sur le sujet.

Le CCE a une vocation sociale et il doit la perpétuer.